

Les multiples vocations de la salle paroissiale de Sainte-Jeanne-de-Chantal

*Recherche et rédaction : Maurice Demers
Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot, février 2013.
Montage, illustration et révision : Lise Chartier, août 2016.*

Le bâtiment situé au nord de l'ancien cimetière de Sainte-Jeanne-de-Chantal donnant sur le boulevard Perrot a servi tour à tour de salle paroissiale, de musée et de gymnase. Voici les notes chronologiques glanées dans les archives de Sainte-Jeanne-de-Chantal et qui en retracent l'histoire depuis sa construction.



La salle paroissiale construite en 1935, d'après une illustration de *l'Histoire de l'île Perrot*, de V. Carrière, 1949.

Selon les archives de Sainte-Jeanne-de-Chantal, le projet de construction de cette salle débuta le 2 décembre 1934 à 19 h 30 au cours d'une assemblée du conseil de Fabrique présidée par l'abbé Rémi Pilon, curé de la paroisse.

La Fabrique ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour entreprendre ce projet; ce sont donc 29 citoyens-propriétaires de l'île Perrot qui en ont assumé le financement.

Ces « associés volontaires » se sont engagés au cours de cette rencontre, conjointement et solidairement, à garantir un emprunt de 3 000 \$ remboursable en 5 ans et à en assumer la responsabilité jusqu'à son remboursement complet. Après s'être engagés par écrit, les 29 formèrent un « bureau ou conseil de direction ».

Les délibérés du « conseil de direction »

Voici les faits saillants des 12 réunions du « conseil de direction » déposées aux archives de Sainte-Jeanne-de-Chantal :

Première réunion, le 3 décembre 1934

Choix de l'architecte Hervé Tardif dans le but de produire les plans de l'édifice moyennant des honoraires de 110 \$. Les dimensions de l'édifice sont établies à 70 pieds sur 40 (21,5 m sur 12,5 m).

Deuxième réunion, le 6 décembre 1934

Demande formulée à la Fabrique de confirmer l'emplacement exact du bâtiment. Cette décision devait obtenir l'assentiment de l'Évêché.

Troisième réunion, le 11 décembre 1934

La décision de l'évêché est transmise de façon claire et nette : le seul endroit acceptable pour l'Évêque se situe « au bout du cimetière, au coin de la rue de l'Église ». La décision de l'évêché est transmise dans une lettre datée du 10 juin 1935 ¹ :

«Nous autorisons volontiers, sur votre demande et celle de vos marguilliers, la construction sur le terrain de la Fabrique, d'une salle paroissiale aux conditions suivantes :

- *Un comité ad hoc se chargera du coût de la bâtisse et en fera le transport à la Fabrique aussitôt que les frais en auront été payés;*
- *La Fabrique ne cédera pas la propriété du terrain au comité, mais seulement le droit d'y bâtir un édifice conforme aux exigences de la loi de la province en pareil cas; Le curé actuel de l'île Perrot et ses successeurs auront la haute direction de toutes les œuvres qui pourront y être accomplies dans ce local;*
- *Rien dans cette salle ne pourra être fait, dit ou représenté sous forme de conférences, discours, drames, cinéma, amusement populaire qui répugnent à la morale chrétienne, à l'ordre social et au bien de la paroisse, ce dont le curé sera juge, et, au besoin, l'Ordinaire;*
- *Aucune séance, aucun exercice ou amusement, ne devra avoir lieu dans la salle paroissiale aux heures des offices paroissiaux;*
- *Les organisations paroissiales, patronnées par le curé, auront préférence sur toute autre entreprise ou récréation spéciale ou sportive; en cas de conflit, le dernier mot est à M. le curé.*

*Donné à Valleyfield, le 10 juin 1935
J.-Alfred, Ev. de Valleyfield »*

Quatrième réunion, le 7 février 1935

Demande de soumissions pour construire l'édifice qui, selon les plans, doit maintenant mesurer 72 pieds sur 40. La soumission exclut l'électricité, la fournaise, la plomberie, les accessoires et le mobilier, lesquels devaient faire l'objet de soumissions et d'achats distincts.

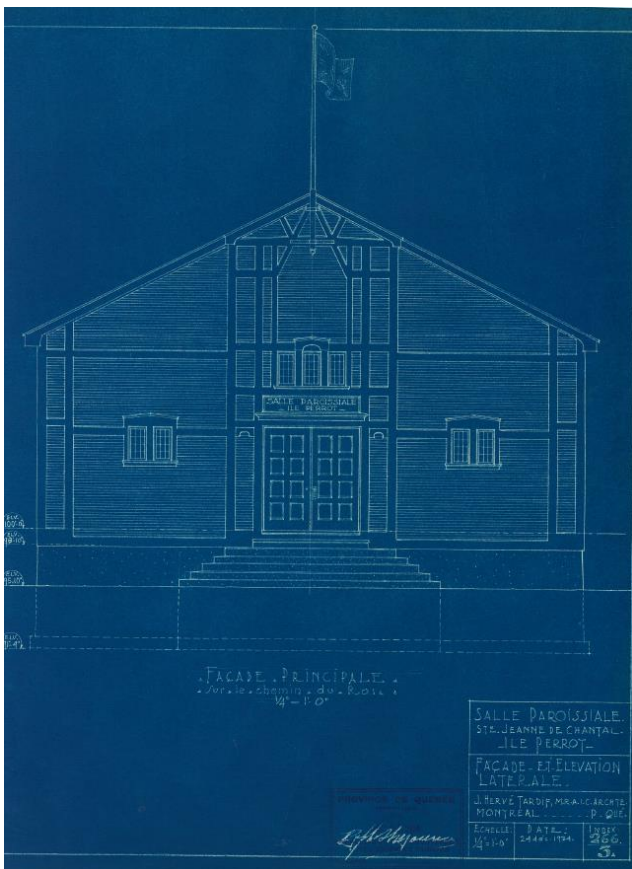
Cinquième réunion, le 21 février 1935

Contrat accordé à David Chevrier, menuisier de Saint- Lazare, et à Oscar Poirier, marchand de Vaudreuil-station. La somme totale du contrat de construction est de 3 475 \$. Certaines conditions se rattachent au contrat :

- que l'entrepreneur dépose 10 % du montant en garantie;

¹ Tiré de la monographie « Histoire de l'île Perrot de 1662 à nos jours », V. Carrière, 1949

- qu'un trou soit percé dans la cheminée pour recevoir éventuellement le tuyau de la fournaise;
- que l'entrepreneur donne préférence à l'embauche de travailleurs de la paroisse pour accomplir les travaux manuels.



Façade et élévation latérale. Salle paroissiale Sainte-Jeanne-de-Chantal, Île Perrot. J. Hervé Tardif, architecte, 24 décembre 1934.

Sixième réunion, le 2 avril 1935

Décision unanime que Raoul Daoust, secrétaire du « bureau », soit nommé surveillant des travaux. On lui demande aussi de s'assurer que les employés soient « assurés » par l'entrepreneur; sinon les travaux devraient être interrompus. Le secrétaire devait aussi vérifier auprès de l'architecte s'il jugeait à propos de faire la cave à l'épreuve de l'eau.

Septième réunion, le 9 mai 1935

Le « bureau » défraie un montant de 165 \$ à J. Valois pour régler un compte relié à l'achat de ciment. Il semble y avoir eu un problème avec l'entrepreneur qui ne payait pas ses comptes à temps.

Demande de soumissions pour l'électricité.

Le bureau accepte de louer la salle à son tout premier client, le conseil municipal de la Corporation municipale de l'Île Perrot, pour la tenue de ses délibérations. Le coût de la location est fixé à 50 \$ par année.

Huitième réunion, le 16 mai 1935

Attribution du contrat d'électricité à J.A. Legault, de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 270 \$.

Neuvième réunion, le 27 août 1935

Demande de soumissions pour l'achat d'une fournaise.
Autorisation d'acheter 50 tables et 200 chaises.

Dixième réunion, le 10 septembre 1935

Approbation pour l'achat d'une fournaise à air chaud de la Maison Bélanger, au prix de 140 \$. La spécification technique précise que la fournaise doit maintenir une température à l'intérieur de 70° Fahrenheit (21° Celcius) lorsque la température extérieure descendra à 20° Fahrenheit (-10° Celcius).

Onzième réunion, le 30 novembre 1935

Décision d'embaucher un préposé à l'entretien : chauffage, balayage, nettoyage et entretien du gazon à raison de 25 \$ par année.

Approbation d'un emprunt de 150 \$ pour payer la fournaise à la Maison Bélanger.

Adoption unanime d'une proposition de soumettre tous les documents financiers, livres, rapports, etc., à une vérification comptable.

Adoption d'une proposition pour établir le prix de location de la salle pour des assemblées politiques à 10 \$ par évènement.

Remerciements à M. Raoul Daoust pour son dévouement en tant que surveillant des travaux et pour son terme comme secrétaire du « bureau de direction ».

Douzième réunion, le 28 juin 1939, ajournée et terminée le 2 juillet 1939

Formation d'un nouveau bureau de direction pour la salle paroissiale.

Demande d'assistance et de conseils à l'Évêché pour l'administration financière du comité.

Notes additionnelles tirées du Registre des procès-verbaux de la Fabrique

En 1939 et en 1941, afin d'aider les « associés volontaires » à rembourser les dettes de la salle dans les meilleurs délais possibles, la paroisse organisa une collecte en demandant aux paroissiens de placer leurs dons dans des enveloppes prévues à cette fin. Cette campagne rapporta 156,77 \$ en 1939 et 174,22 \$ en 1941.

Relevés financiers 1935-1942

Les archives de Sainte-Jeanne-de-Chantal contiennent des relevés de revenus et de dépenses pour la période de 1935 à 1942. En voici un tableau et une brève interprétation des chiffres.

Année	Revenus	Dépenses	Commentaires
1935	5 630 \$	5 618 \$	Les recettes de la première année proviennent surtout d'emprunts.
1936	6 764 \$	6 758 \$	Une tombola rapporte 620 \$ le 27 juillet 1936
1937	680 \$	562 \$	Chute sérieuse d'activités ou entrées manquantes.
1938	2 780 \$	2 803 \$	Reprise des activités. Léger déficit
1939	282 \$	207 \$	Presque inactive ou transactions non enregistrées
1940	46 \$	169 \$	Presque inactive ou transactions non enregistrées
1941	189 \$	196 \$	Presque inactive ou transactions non enregistrées
1942	100 \$	188 \$	Activités en janvier seulement puis transfert à la Fabrique qui utilise la salle pour les célébrations religieuses durant les travaux de rénovations de l'église.

La deuxième guerre mondiale a, de toute évidence, ralenti l'ensemble des activités, surtout festives, qui animaient la salle paroissiale et refroidi l'enthousiasme de ses dirigeants. Il

semble que les membres du nouveau bureau de direction (1939 à 1942), possiblement à cause de la guerre, n'ont pas tenu les dossiers avec la même rigueur que leurs prédécesseurs.

Extraits de procès-verbaux du conseil de Fabrique

Les notes qui suivent sont tirées des registres de délibérations du conseil de Fabrique, sauf le paragraphe consacré au Musée de l'Île Perrot. On doit noter les nombreux efforts de la part de la Fabrique pour se départir de la salle surtout après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi des Fabriques en 1965.

25 janvier 1942

Pendant que des rénovations majeures sont faites dans l'église, la Fabrique doit utiliser la salle paroissiale (qui ne lui appartient pas encore), pour les offices religieux.

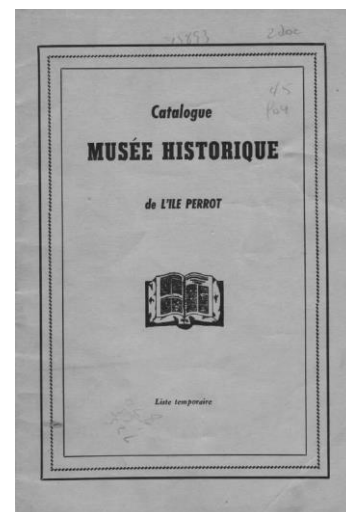
À ce point, l'engagement initial des « associés volontaires et propriétaires » avait été respecté; tel que prévu ils avaient remboursé les 3 000 \$ et ils étaient maintenant libérés de leurs obligations. Toutefois, comme leur engagement financier se limitait à 3 000 \$, il restait donc un solde de 2 500 \$ à rembourser. Il fut donc décidé lors de l'assemblée du 25 janvier 1942 que la Fabrique prendrait possession du bâtiment et qu'elle assumerait le solde de la dette de 2 500 \$.

1953-1958 Le Musée historique de l'Île Perrot.

Pendant cette période sous l'impulsion du curé Valérien Carrière et du lieutenant-colonel Roger Maillet, la salle accueille le Musée historique de l'île Perrot, précurseur du dorénavant célèbre et actuel Musée régional de Vaudreuil-Soulanges. Dans les archives, se trouve un catalogue de 45 pages qui donne la liste des objets exposés au Musée. Ce catalogue non daté a probablement été publié en 1953 ou 1954.

13 avril 1958

Proposition du conseil de Fabrique de refaire le toit de la salle au coût de 3 000 \$. Approuvée.



1958-1967 La Fabrique cherche à se départir de la salle paroissiale

26 octobre 1958

La salle étant devenue vacante à la suite du déménagement du Musée de l'Île Perrot dans son propre édifice à Vaudreuil, le conseil de Fabrique approuve une proposition de « prêter » la

salle au Comité des loisirs de Notre-Dame-de-la-Garde. La Fabrique se réserve l'usage de la salle pour certaines activités, surtout des assemblées le soir.

La Fabrique, ayant récemment reçu une somme de 1 400 \$ de sa compagnie d'assurance pour couvrir des dommages causés par un « début d'incendie », utilise ce montant pour effectuer les réparations qui affectaient surtout le toit (qui venait tout juste d'être refait).

18 mai 1959

Le conseil de Fabrique approuve une proposition de refaire ou de réparer les portiques de la salle (montant inconnu).

12 octobre 1959

Le conseil de Fabrique approuve une proposition de faire installer de la laine isolante dans la sacristie, au presbytère et dans la « salle de la Fabrique ».

12 novembre 1960

Le Conseil des loisirs de Notre-Dame-de-la-Garde demande une participation de 600 \$ de la Fabrique pour aider à défrayer le coût d'une nouvelle fournaise (975 \$) dans le sous-sol de la salle. La Fabrique accepte de payer ce montant.

25 avril 1961

Résolution adoptée par les marguilliers dans le but de vendre la salle à la Corporation des loisirs : vente emphytéotique dans un contexte où le terrain demeure la propriété de la Fabrique, le tout pour une somme de 1 \$ à condition de « respecter le droit canonique et la loi civile, ne pas aller contre les intérêts moraux et matériels de l'église ». Selon les procès-verbaux, la vente ne s'est pas réalisée.

21 mars 1966

Nouvelle résolution du conseil de Fabrique de vendre la salle au Comité des loisirs pour la somme de 1 \$ à condition que celui-ci déplace l'édifice. Sinon, une autre proposition est faite de la vendre aux enchères.

25 mars 1966

En conformité avec la nouvelle Loi des fabriques, la Fabrique Sainte-Jeanne-de-Chantal devait se départir de la salle. Une proposition discutée lors de cette réunion suggère d'offrir la salle au Centre de loisirs pour la somme de 1 \$ à condition que ce dernier déplace la salle à un autre endroit dans les 120 jours de son acceptation. La proposition adoptée par le conseil de Fabrique fut suivie d'une offre écrite adressée au maire Greffard, le 18 mai 1967.

4 mai 1967

Le conseil de Fabrique, ou la municipalité, ne semble pas avoir donné suite à la résolution de mars 1966. Une nouvelle résolution est adoptée par le conseil de la Fabrique de vendre la salle au « Comité des loisirs » pour 1 \$ à condition que l'édifice soit déplacé dans les quatre mois suivant la transaction.

1 juin 1967

Une nouvelle résolution de la Fabrique propose d'offrir à la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot d'acheter un lot appartenant à la Fabrique, situé au nord du boulevard Perrot, pour ériger une salle des loisirs ou déplacer la salle existante. Le prix de vente demandé : 15 cents le pied carré.

6 juillet 1967

La résolution du 4 mai 1967 est approuvée par Mgr Caza, évêque du diocèse de Valleyfield.

26 juillet 1967 Des loisirs « indignes » d'une salle paroissiale

Texte intégral tiré du procès-verbal : « Il devient de plus en plus évident que les loisirs tels que pratiqués à la salle paroissiale ne conviennent pas à la dignité du lieu. M. le curé est prié d'écrire à M. Jean Lefebvre, président du comité des loisirs, pour l'informer que la salle sera fermée si on n'y exerce pas une surveillance plus rigoureuse ».

Ville de

Une île, un village, une histoire depuis 1672



Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

La salle paroissiale

Inaugurée en 1935, à l'initiative du curé Rémi Pilon (1), la salle paroissiale (2,3) est le tout premier lieu communautaire de l'île. Au fil des ans, elle a été le théâtre de plusieurs rassemblements : spectacles itinérants, combats de lutte, tombolas, réceptions de mariage (4), assemblées politiques...

En 1954, le musée rural de l'île Perrot s'y installe (5), avant d'être déménagé à Vaudreuil. Félix Leclerc y fait don de sa première guitare (6).

L'édifice a par la suite été confié à la Commission scolaire locale qui en a fait le gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Garde.



Notre-Dame d'autrefois

Panneau d'interprétation à proximité de l'édifice sur le site patrimonial Sainte-Jeanne-de-Chantal. Circuit patrimonial Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, 2008.

1967 – Location à la Commission scolaire

21 novembre 1967

Adoption d'une résolution visant à offrir la salle à la Municipalité scolaire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour 1 \$ ou d'offrir de louer la salle pour 1 \$ par année en vertu de contrats renouvelables aux 10 ans. Proposition approuvée par Mgr Caza le 21 décembre 1967.

Il appert que cet arrangement fut en vigueur de 1968 à 1988. Un contrat notarié fut rédigé le 2 août 1968 et enregistré à Vaudreuil sous le numéro 111283. Celui-ci stipule que la Fabrique loue le terrain à la « Municipalité scolaire de Notre Dame de l'Île Perrot » pour une période de 10 ans à raison de 1 \$ par année. À moins d'avis contraire, ce bail se renouvelle automatiquement pour une autre période de 10 ans. À cette occasion, la Municipalité scolaire se porte acquéreur de la bâtisse pour 1 \$.

La dernière clause de ce contrat précise que, si l'un des deux intervenants décide de mettre fin à l'entente, la Commission scolaire a deux options : démolir la bâtisse et niveler le terrain ou vendre la bâtisse à la Fabrique pour le même prix, soit 1 \$.

28 octobre 1976 La Commission scolaire approche la Fabrique afin d'acheter la salle et le terrain. Selon le ton des notes du curé, il appert que les Services administratifs de la Commission scolaire ignoraient que la Commission scolaire était déjà propriétaire du bâtiment. Après des clarifications apportées par le curé Laberge, les parties semblent avoir décidé de laisser « le renouvellement automatique après 10 ans » suivre son cours.

1988

Signature d'un nouveau bail de 10 ans avec sensiblement les mêmes termes et conditions. Enregistrement numéro 235551. Nous avons vérifié auprès du Registre foncier du Québec et avons trouvé uniquement les deux baux dont il est question plus haut soit ceux de 1967 et 1988. Il est probable qu'en 1998 le bail fut encore une fois renouvelé automatiquement comme en 1978.

2008 - 2015

Des pourparlers entre la Fabrique Sainte-Jeanne-de-Chantal et la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la vente du terrain du gymnase à cette dernière sont interrompus. En 2015, la Commission scolaire construit un nouveau gymnase sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-la-Garde et remet l'édifice à la Fabrique.

